



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des problèmes sociaux émergents

Troisième session
12-14 décembre 2006
Bangkok

**SUIVI RÉGIONAL DU DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRATIONS
INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT**

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

**PROBLÈMES RÉGIONAUX DE LA GESTION DES MIGRATIONS
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Les mouvements transfrontières de personnes en quête de perspectives plus favorables, notamment économiques, caractérisent de longue date la région de l'Asie et du Pacifique. Aujourd'hui, on estime à 191 millions le nombre de migrants dans le monde et près d'un tiers d'entre eux – soit quelque 58 millions de personnes – vivent dans la région.

Les programmes de développement actuels donnent la priorité à l'élimination de la pauvreté extrême. Dans ce contexte, la contribution des migrations internationales à l'atténuation de la pauvreté et au développement socioéconomique global est dûment reconnue. Afin d'optimiser l'impact positif de ce phénomène sur le développement, il est essentiel de réduire les coûts et les risques qui y sont associés.

Les politiques migratoires de la région ont tendance à mettre l'accent sur l'importance du déroulement ordonné des migrations plutôt que sur la protection sociale, les droits de l'homme, et des conditions de travail et de vie décentes pour les migrants. Dépourvus de protection juridique et sociale, ceux qui se trouvent en situation irrégulière, en particulier les femmes, sont exposés aux mauvais traitements et à l'exploitation. Si l'on ne prend pas en compte ces préoccupations, les avantages résultant des migrations se trouveront compromis.

La communauté internationale redouble actuellement d'efforts face aux problèmes que posent les migrations. La dernière initiative entreprise en ce sens est le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006. Lors de cette réunion historique, il a été largement admis que si elles s'accompagnaient d'un ensemble de politiques adéquates, les migrations internationales pourraient constituer une force positive pour le développement des pays d'origine et de destination. Le Dialogue de haut niveau devrait avoir pour effet d'accélérer le rythme des échanges multilatéraux régionaux ayant trait à la gestion des migrations internationales et à leur impact sur le développement. Le Comité est invité à proposer des mesures régionales pour donner une suite au Dialogue.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. QUESTIONS CLÉS CONCERNANT LES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE	2
A. Aspects principaux	2
B. Migrations internationales et développement.....	4
C. Migrations clandestines, y compris la traite des êtres humains.....	7
D. Protection sociale et droits humains des migrants.....	8
E. Initiatives régionales et sous-régionales en matière de gestion des migrations.....	9
II. DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT	11
A. Contexte	11
B. Activités de la CESAP en vue du Dialogue de haut niveau	12
C. Résultats du Dialogue de haut niveau	14
III. QUESTIONS À EXAMINER.....	16

INTRODUCTION

1. Les mouvements transfrontières de personnes en quête de perspectives plus favorables, notamment économiques, caractérisent de longue date la région de l'Asie et du Pacifique. Toutefois, aujourd'hui plus que jamais, un nombre croissant de pays sont concernés de près par les migrations internationales. Les mécanismes de migration contemporains en Asie ont commencé à se mettre en place dans les années 1970, avec une migration de grande ampleur de la main-d'œuvre d'Asie du Sud et du Sud-Est à destination des pays producteurs de pétrole d'Asie de l'Ouest. Un autre courant migratoire important a vu le jour dans les années 1980, lors de l'essor économique des nouveaux pays industrialisés et de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, qui ont dû faire appel aux travailleurs migrants pour maintenir leur croissance. Les migrations internationales dans la région sont encouragées par divers facteurs de rejet et d'attraction, tels que des disparités de développement persistantes, l'interdépendance de l'économie régionale et des divergences en termes de dynamique démographique. Cette réalité structurelle a enclenché la dynamique des mouvements de population à venir au cours des prochaines décennies.

2. Les migrations internationales occupent par ailleurs une place de premier rang dans le discours politique se rapportant à la gestion de la mondialisation. La communauté internationale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, s'est attachée à trouver des solutions pour remédier aux pressions migratoires et aux disparités de développement entre pays d'origine et de destination. L'initiative la plus récente en ce sens est le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006, qui s'est penché sur la question des migrations internationales dans le contexte plus large de la mise en œuvre des objectifs de développement économique et social convenus au niveau international et du respect de tous les droits humains. À cette réunion historique, il a été largement admis que, si elles s'accompagnaient d'un ensemble de politiques adéquates, les migrations internationales pourraient constituer une force positive pour le développement des pays d'origine et de destination. En outre, la proposition d'établir un forum mondial sur les migrations et le développement constituant un organe consultatif informel permanent ouvert à tous les États membres, a été acceptée lors de la réunion.

3. Le présent rapport commence par examiner les grandes questions liées aux migrations internationales dans la région de la CESAP, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact de ce phénomène sur le développement. Il passe ensuite en revue les activités menées récemment par la CESAP en préparation du Dialogue de haut niveau, ainsi que les résultats du Dialogue. Enfin, la dernière partie est consacrée à l'orientation future des activités envisagées par la CESAP dans le domaine des migrations internationales. Le Comité est invité à faire des propositions pour le suivi régional du Dialogue de haut niveau.

I. QUESTIONS CLÉS CONCERNANT LES MIGRATIONS INTERNATIONALES EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

A. Aspects principaux

4. La portée et la complexité des schémas et mécanismes de migrations internationales en Asie et dans le Pacifique vont grandissantes. Un nombre croissant de pays prennent part au processus de migration en tant que pays d'origine aussi bien que de destination. On estime que le nombre de migrants internationaux dans le monde a dépassé 191 millions en 2005. Sur ce nombre, près d'un tiers étaient originaires d'Asie et du Pacifique, soit quelque 58 millions (53 millions en Asie et 5 millions dans le Pacifique). Une grande partie de ces migrations se produisent au sein de la région.

5. Un aspect fondamental des courants migratoires en Asie est le volume important des migrations de main-d'œuvre. À quelques exceptions près, les migrations internationales en Asie ont surtout pour but de pallier les insuffisances de main-d'œuvre. Par contre, dans le Pacifique, on assiste principalement à des migrations d'installation. Les pays et territoires insulaires du Pacifique enregistrent un taux élevé d'émigration vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique, ce qui entraîne souvent une croissance démographique faible ou un déclin de la population. Les migrations clandestines, y compris le trafic de migrants, sont fort répandues et constituent un sujet de grande préoccupation dans la région.

6. Les principaux pays d'origine des travailleurs migrants dans la région de la CESAP sont le Bangladesh, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka. En 2005, les Philippines comptaient à elles seules plus de 980 000 travailleurs migrants sous-contrat, qu'ils soient nouvellement recrutés ou réembauchés pour travailler sur terre ou en mer¹. La main-d'œuvre philippine est généralement attirée pas les pays producteurs de pétrole d'Asie de l'Ouest, mais également par les économies nouvellement industrialisées d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, voire d'Asie de l'Ouest. Le nombre annuel de travailleurs migrants quittant le Bangladesh a presque triplé, passant de 103 000 en 1990 à 273 000 en 2004². Au cours de la période 1995-2004, une moyenne de 182 000 travailleurs migrants ont quitté Sri Lanka chaque année, pour la plupart à destination de pays producteurs du pétrole d'Asie de l'Ouest³. Le Pakistan a vu partir 154 000 travailleurs par an en moyenne pendant la période quinquennale comprise entre 2000 et 2004⁴. Plusieurs pays d'Asie qui sont sources d'émigration en Asie s'emploient activement à promouvoir l'émigration de main-d'œuvre.

¹ Philippine Overseas Employment Administration, *Annual Report 2005* (Mandaluyong City, Philippines, 2005).

² Bureau de la main d'œuvre, de l'emploi et de la formation, Gouvernement du Bangladesh, site Web: <http://www.bmet.org.bd/report.html>, consulté le 11 septembre 2006.

³ Bureau sri-lankais de l'emploi à l'étranger, site Web: <http://www.slbfe.lk>, consulté le 11 septembre 2006.

⁴ Bureau de l'immigration et de l'emploi à l'étranger, Gouvernement pakistanais, site Web <http://www.beoe.gov.pk>, consulté le 11 septembre 2006.

7. Il existe deux pôles d'attraction pour les travailleurs migrants en Asie. Les pays producteurs de pétrole d'Asie de l'Ouest, tels que le Koweït, Oman, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis, attirent de nombreux travailleurs, venant non seulement des pays voisins mais également d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. En outre, les nouveaux pays industrialisés d'Asie de l'Est et du Sud-Est sont devenus la plaque tournante des migrations temporaires. Il s'agit notamment des pays suivants: Brunéi Darussalam; Hong Kong (Chine); Japon; Malaisie; République de Corée; Singapour; Taiwan (province chinoise de); et Thaïlande.

8. Un aspect important des migrations internationales en Asie est que les femmes représentent une part significative des travailleurs migrants et que leur proportion dans les courants d'émigration de main-d'œuvre est en progression. De fait, en Indonésie, aux Philippines et à Sri Lanka, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à émigrer pour travailler. De nombreuses migrantes occupent des emplois féminisés dans le secteur des services, où elles sont employées de maison, agents de santé et professionnelles du spectacle, ainsi que dans le secteur de la production.

9. Les migrations de travail dans la région de la CESAP sont pour l'essentiel de nature temporaire car la plupart des migrants finissent par retourner dans leurs pays. Plusieurs pays importateurs de main-d'œuvre ont une politique officielle en vertu de laquelle les travailleurs étrangers, en particulier ceux qui sont faiblement qualifiés, bénéficient d'un titre de séjour et d'un contrat de travail temporaires. En outre, il n'est pas possible pour la plupart des travailleurs migrants temporaires d'être accompagnés ou rejoints par des membres de leur famille.

10. La migration de travail en Asie concerne essentiellement les travailleurs peu qualifiés. Il est peu probable que la demande pour ce type de travailleurs diminue du fait qu'elle est tirée par des changements dans la démographie et les modes de vie de pays de destination relativement riches où les jeunes ont tendance à délaisser les travaux pénibles, dangereux et sales. C'est ainsi que certains emplois dans les pays de destination plus développés sont désormais considérés comme des emplois pour travailleurs migrants, notamment dans les secteurs de la construction, des plantations et de l'aide ménagère.

11. Depuis les années 1990, la migration de la main-d'œuvre hautement qualifiée, en particulier dans les domaines des technologies de l'information et de la santé, a connu un essor destiné à satisfaire la demande croissante des pays de destination. Outre les pays d'immigration classiques, les pays nouvellement industrialisés d'Asie qui offrent un permis de résidence permanente exerce une force d'attraction sur cette main-d'œuvre. Le nombre des travailleurs hautement qualifiés va probablement augmenter car ils sont considérés de plus en plus comme un rouage essentiel au maintien de la vitalité économique des pays et zones de destination.

B. Migrations internationales et développement

12. De nos jours, les programmes de développement accordent la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté extrême. À cet égard, la contribution des migrations internationales à la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est de plus en plus tangible.

13. Ce sont les envois de fonds qui constituent le lien le plus direct entre migrations et réduction de la pauvreté. Les responsables politiques les considèrent de plus en plus comme un moyen de réaliser le potentiel qu'offrent les migrations en termes de développement. Dans le cas de plusieurs pays d'origine, le volume de ces envois est désormais si important en valeur absolue et au regard d'autres sources de financement qu'il est devenu essentiel d'en exploiter le potentiel pour assurer sur le long terme un développement économique et social généralisé.

14. Les envois de fonds sont devenus un élément structurel de l'économie en Asie et dans le Pacifique, jouant un rôle prépondérant dans les économies locales et nationales. Selon des estimations de la Banque mondiale, 228 milliards de dollars É.-U. ont été transférés par ce biais au niveau mondial en 2004⁵. Sur ce nombre, environ 85 milliards de dollars É.-U. ont été reçus par les pays membres de la CESAP. La région englobe certains des plus gros bénéficiaires de ces envois dans le monde: Inde (21,7 milliards de dollars É.-U.), Chine (21,3 milliards), Philippines (11,6 milliards), Pakistan (3,9 milliards), Bangladesh (3,6 milliards) et Viet Nam (3,2 milliards).

15. Au niveau national, les fonds transférés par des voies officielles constituent une source de devises. Ils permettent d'atténuer la pression exercée sur la balance des paiements et stimulent la notation du crédit-souverain, ce qui contribue à attirer les investissements. Les fonds transférés dans de nombreux pays en développement excèdent désormais l'aide publique au développement et se muent rapidement en une forme potentielle de financement du développement. Au regard d'autres formes de mouvements de capitaux, les envois de fonds sont plus stables. Ils se sont en effet accrus lors de la crise économique asiatique et, plus récemment, après la catastrophe causée par le tsunami survenu en 2004. L'accroissement des envois de fonds et l'essor des migrations vont de pair et, contrairement à l'aide étrangère, bénéficient directement aux personnes qui en ont besoin sans induire de coûts bureaucratiques.

16. Les avantages des envois de fonds sont également perceptibles au niveau des ménages. Qu'ils servent à des fins de consommation ou d'investissement, ces fonds sont très utiles à leurs bénéficiaires du fait qu'ils améliorent le bien-être et la sécurité économique en fournissant des ressources destinées à l'alimentation, au logement, aux soins de santé et à l'éducation, ainsi qu'à l'épargne et à l'investissement dans des outils de production. Lorsque ces fonds sont investis dans des projets communautaires ou des petites entreprises qui ont besoin de main-d'œuvre, ils profitent à un plus

⁵ Les envois de fonds et les rémunérations de salariés comprennent les transferts courants effectués par les travailleurs migrants et les traitements et salaires des travailleurs non résidents.

grand nombre de personnes que celles qui les reçoivent directement. Cette façon d'utiliser les envois de fonds a des effets multiplicateurs stimulants pour les économies locales et nationales. Une préoccupation croissante des acteurs du développement est de trouver le moyen de distribuer les fonds de façon à optimiser leur impact sur le développement.

17. Les migrations internationales profitent également au développement économique des pays d'accueil, puisque, grâce à elles, les économies de ces pays se développent au lieu d'être entravées par une pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs clefs, tels que l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière. Les travailleurs migrants servent les intérêts des pays d'accueil en donnant aux locaux la possibilité de prendre un emploi plus productif. Des signes de l'impact des migrations sur les sociétés d'accueil sont visibles au niveau sectoriel. Des recherches ont montré que dans le secteur de la construction et de l'industrie manufacturière, les migrations de travail ont provoqué une augmentation du taux de chômage de la main-d'œuvre locale. Le fait que les travailleurs migrants soient disposés à accepter des bas salaires a pour conséquence involontaire d'inciter les industries à forte intensité de main-d'œuvre à employer davantage d'étrangers⁶. Des recherches plus poussées seront nécessaires pour élucider les diverses conséquences des migrations dans les pays d'accueil, et servir ainsi de base à l'élaboration de politiques plus réalistes.

18. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un nombre important de personnes qualifiées cherchent un emploi permanent à l'étranger. C'est pourquoi la perte de capital humain due aux migrations, autrement dénommée «fuite des cerveaux», est une préoccupation croissante dans les pays d'origine. Il en va ainsi de l'émigration des infirmières philippines et de celle des spécialistes des technologies de l'information et de la communication en Inde. Toute pénurie de capital humain dans des secteurs clefs comme la santé, la technologie et l'industrie se traduit par une baisse de la productivité et de la croissance économique et ralentit la prestation de services sociaux. En particulier, les conséquences sociales de l'émigration des professionnels de santé sont préoccupantes du point de vue de la politique de santé publique. Il est donc nécessaire d'établir un équilibre entre, d'une part, les avantages économiques et la liberté de mouvement de la main-d'œuvre et, d'autre part, la réalisation des objectifs de santé publique. Il faut dans cette optique réorienter l'action politique en matière de gestion des migrations de façon à ce que celles-ci profitent aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays de destination.

19. La question de savoir si et dans quelle mesure les incidences bénéfiques des migrations l'emportent sur leurs effets négatifs fait toujours débat. D'après certaines études, l'émigration de personnes très qualifiées peut avoir des effets positifs lors de la migration de retour. Les migrants qui reviennent dans leur pays d'origine peuvent contribuer à accroître le transfert de technologie, de compétences, de connaissances et de capitaux. Ils peuvent aussi être des diffuseurs d'idées, qu'il s'agisse des normes relatives à la famille de petite taille ou de la gestion des petites entreprises.

⁶ Manolo I. Abella, «Social Issues in the management of labour migration in Asia and the Pacific», *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 20, n° 3, décembre 2005.

20. En outre, la diaspora pourrait contribuer à créer des réseaux d'entreprises et à accroître les échanges, l'investissement étranger direct et l'accès aux marchés des pays d'accueil. Les entrepreneurs et les investisseurs de la diaspora peuvent jouer un rôle essentiel en important dans leur pays de nouvelles idées et des méthodes novatrices dans le domaine des affaires. En greffant des connaissances nouvelles sur les usages locaux, ils peuvent accélérer l'adoption et l'acceptation de changements positifs. La croissance stupéfiante de l'industrie indienne des logiciels est un bon modèle de mobilisation de la diaspora. En effet, 400 000 nouveaux emplois ont ainsi été créés dans ce secteur et plus de 6 milliards de dollars de recettes engrangées en 2002⁷. Dix-neuf des 20 principales entreprises indiennes de logiciels ont été fondées et sont dirigées par des spécialistes issus de la diaspora. Les membres de la diaspora afghane vivant en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, contribuent pour leur part à la reconstruction et au développement de l'Afghanistan.

21. La migration est susceptible d'améliorer la condition de la femme et son autonomie. Le sort des femmes s'améliore lorsqu'elles émigrent et deviennent les principaux soutiens de famille; par ailleurs, ce sont leurs responsabilités et leur pouvoir de décision qui augmentent lorsque d'autres membres de la famille émigrent. Outre l'autonomisation économique, une plus grande estime de soi engendrée par l'emploi, l'éducation et le savoir, peut renforcer le pouvoir des femmes migrantes. Cela peut avoir une incidence sur la prochaine génération, en donnant aux enfants des modèles féminins auxquels s'identifier. Les mécanismes et structures de la migration qui placent les femmes dans des situations vulnérables peuvent cependant compromettre la réalisation de l'égalité des sexes.

22. La plupart des travailleurs migrants de la région qui occupent des emplois temporaires à l'étranger laissent leurs familles derrière eux. C'est pourquoi les migrations internationales peuvent engendrer des problèmes pour le bien-être de la famille dans les pays d'origine. La séparation des membres de la famille du fait des migrations peut nuire à la cohésion familiale, à la stabilité conjugale et aux enfants restés au pays. On estime qu'entre quelque 4 et 7 millions d'enfants dans la seule Asie du Sud-Est ont des parents travaillant à l'étranger. Parmi les difficultés rencontrées par les enfants des migrants on relèvera le défaut de soins, les mauvais résultats scolaires, la délinquance et les problèmes d'ordre psychologique et relationnel.

23. Comme l'a montré la récente épidémie de SRAS en Asie, la mobilité des personnes et les migrations internationales influent sur la santé publique. Les répercussions du SRAS ont même dépassé le domaine de la santé, s'étendant aussi à l'économie, aux relations internationales et au tourisme. De plus, des études donnent à penser qu'il existe une relation étroite entre la vulnérabilité accrue lors de la migration et la propagation du VIH/sida. La corrélation entre migration et VIH/sida procède des conditions mêmes de la migration, qui peut engendrer exploitation, séparation des époux et de la famille, ainsi que des obstacles linguistiques et culturels privant les migrants d'un accès aux services de santé. Ceux-ci n'ont pas non plus accès aux services d'information et de prévention qui sont essentiels pour réduire leur vulnérabilité au VIH/sida.

⁷ Banque asiatique de développement, «Developing the diaspora», document soumis à la troisième Réunion de coordination des Nations Unies sur les migrations internationales, New York, 27-28 octobre 2004.

C. Migrations clandestines, y compris la traite des êtres humains

24. Le problème des migrations clandestines est présent dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique. En raison de la disponibilité limitée de données fiables, les estimations concernant les migrants en situation irrégulière donnent, au mieux, une idée approximative de l'ampleur réelle du phénomène. Souvent, ce sont les campagnes de régularisation qui mettent au jour l'étendue et la portée des migrations clandestines. Selon une estimation, le nombre de migrants clandestins dépassait 1,2 million dans les principaux pays d'accueil de l'Asie de l'Est et du Sud-Est au cours de la période 2003-2005⁸. Le problème est particulièrement répandu en Malaisie et en Thaïlande, en raison de frontières longues et poreuses avec les pays voisins.

25. En 2004, la Thaïlande a mené une campagne nationale d'enregistrement des migrants, qui a conduit à la régularisation de quelque 1,3 million de clandestins, dont plus de 800 000 ont obtenu des permis de travail, grâce auxquels ils ont été autorisés à travailler entre trois mois et un an et à participer à un régime d'assurance-santé⁹. On estime que plus de 200 000 migrants vivent en situation irrégulière au Japon et qu'ils seraient entre 300 000 et 500 000 en Malaisie¹⁰. En raison de liens historiques et d'une frontière ouverte, des centaines de milliers de Népalais ont émigré en Inde par des circuits clandestins pour travailler dans le secteur informel.

26. La traite des êtres humains est une forme pernicieuse de migration clandestine, un forfait qui repose sur la tromperie, la coercition, l'exploitation, les sévices et la violence, et qui visent souvent, mais non exclusivement, les femmes et les enfants. À la vulnérabilité économique des victimes s'ajoutent des violences physiques et psychologiques, l'exposition à des affections potentiellement mortelles (telle que maladies sexuellement transmissibles et VIH/sida) et des exactions de la part des autorités. Les femmes en sont souvent victimes à des fins d'exploitation sexuelle, de mariage forcé ou d'esclavage domestique.

27. Afin de lutter contre la traite dans les régions d'origine, il convient d'intensifier les efforts en matière de développement et de lutte contre la pauvreté. Certaines études tendent cependant à prouver que l'émigration croît de pair avec le niveau de développement, d'où il ressort que les actions entreprises ne vont probablement pas réduire le volume de migrations sur le court terme. La prévention doit donc comprendre des campagnes d'éducation. Dans les régions de destination, les politiques adoptées doivent viser la demande. Lorsqu'il y a une forte demande satisfaite par la traite de migrants, comme c'est le cas dans certains pays dans le secteur du tourisme, une volonté politique considérable est nécessaire.

⁸ Maruja M.B. Asis, «Recent trends in international migration in Asia and the Pacific», *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 20, n° 3, décembre 2005.

⁹ Jerrold W. Hugué et Surepon Punpuing, *International Migration in Thailand* (Bureau régional de l'Organisation internationale pour les Migrations, Bangkok, 2005).

¹⁰ Asis.

D. Protection sociale et droits humains des migrants

28. Le bien-être des migrants internationaux dépend largement de l'offre d'emplois décents, de la sécurité de leur statut juridique, de leur accès aux services sociaux et d'une protection garantie. Un permis de résidence temporaire ou un contrat de travail suffit normalement pour donner aux migrants de courte durée un sentiment de sécurité. Un certain nombre de pays d'accueil durcissent cependant les mesures de contrôle de la migration et il est donc à prévoir une augmentation du flux de migrants sans papiers et des problèmes de protection que cela implique. Étant donné que ces migrants entrent illégalement dans un pays ou y restent après l'expiration de leur visa, ils ne peuvent avoir recours à une protection juridique et à des moyens légaux pour améliorer leurs salaires, leurs conditions de travail et leur niveau de vie ou accéder aux services sociaux. Cette situation les rend alors plus vulnérables à l'exploitation et aux abus, surtout lorsque ce sont des femmes.

29. Bien que l'expérience de nombreux travailleurs migrants s'avère positive, nombre d'entre eux se heurtent à des difficultés qui compromettent les avantages de la migration. Le recrutement de la main-d'œuvre migrante en Asie et dans le Pacifique est généralement du ressort d'organismes privés. La protection des travailleurs migrants repose sur les contrats signés entre les travailleurs et leurs employeurs. Cet arrangement a conduit à des irrégularités et à des abus qui infligent des coûts aux migrants et à leur famille. Parmi les abus généralisés, on notera les frais de placement excessifs, les violations de contrats, le non-paiement ou le retard dans le paiement des salaires. Il s'agit de problèmes communément rencontrés par les femmes migrantes employées à des tâches domestiques ou travaillant dans le secteur du spectacle. La concentration des femmes dans ces secteurs, qui ne sont pas régis par la législation du travail nationale, les rend vulnérables aux abus et à l'exploitation. Les migrants en situation irrégulière et les victimes de la traite sont pour leur part vulnérables du fait qu'ils n'ont accès à aucune protection juridique.

30. Les moins qualifiés sont fréquemment victimes d'abus de confiance, de discrimination, d'exploitation ou de sévices dans le cadre de leur emploi. Certes, des sentiments xénophobes et une perception négative de l'émigration expliquent pour une part cette situation, mais celle-ci est due aussi à la place des migrants sur le marché du travail et au non-respect des normes du travail dans les pays d'accueil. La tendance actuelle en faveur de conditions de travail informelles place les travailleurs migrants dans une position encore plus désavantagée: bas salaires, mauvaises conditions de travail, absence de protection sociale et non-respect des droits des travailleurs.

31. Protéger les droits des migrants signifie que les pays d'accueil leur assurent un traitement égal devant la loi. Le respect des droits humains des migrants constitue l'un des facteurs fondamentaux de leur bien-être et il est essentiel à leur développement social et économique. Il importe également que les migrants de tout âge aient accès aux services sociaux et médicaux de base à un coût abordable, notamment en matière de soins de santé de la reproduction. À cet égard, il conviendrait de prêter attention à l'ensemble de facteurs associés aux besoins de soins de santé des migrants, notamment la

tension psychologique liée à leurs déplacements, le sentiment d'insécurité dans leur vie quotidienne, l'expérience de la marginalisation et de la discrimination et la réduction de leur statut socio-économique.

32. Certes, les États sont souverains quant à l'adoption de la législation et des réglementations régissant l'entrée des étrangers et les conditions de leur séjour, mais ils doivent, en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, respecter les principes connexes lorsqu'ils élaborent les réglementations et les politiques qui touchent le bien être des migrants. Une mesure positive dans cette direction consiste à ratifier les diverses conventions internationales relatives à la protection des migrants. Les conventions et protocoles des Nations Unies les plus connus en matière de protection des migrants sont les suivants: la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille¹¹, entrée en vigueur en juillet 2003 (ratifiée par 7 pays membres et signée par 3); et les deux protocoles adoptés en 2000, à savoir, le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (ratifié par 10 membres et signé par 11) et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (ratifié par 11 membres et signé par 10); la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés¹² (ratifiée par 23 États membres de la CESAP) et le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (ratifié par 23 États membres). Le rythme de ratification de la convention de 1990 a été relativement lent en Asie et dans le Pacifique, ayant surtout reçu l'appui de pays de départ de travailleurs migrants.

E. Initiatives régionales et sous-régionales en matière de gestion des migrations

33. Un niveau élevé de coordination, tant à l'échelle régionale qu'au niveau international, est nécessaire pour relever les défis posés par les migrations internationales. Dans cette optique, les gouvernements de l'Asie et du Pacifique appuient de plus en plus les processus consultatifs régionaux qui s'intéressent à certains aspects spécifiques des migrations internationales. Par nature informels, ouverts et non contraignants, ces processus ne visent pas nécessairement à obtenir des résultats immédiats et concrets, mais ils accordent une importance majeure aux objectifs à long terme que sont le renforcement de la coopération, le dialogue, l'échange d'information et la coopération technique. Ces interactions sont essentielles pour établir des liens entre les États et poser les fondements de futurs accords multilatéraux et bilatéraux. Il a été reconnu que les processus consultatifs régionaux avaient le mérite d'accroître la coordination régionale concernant les questions relatives aux migrations, d'améliorer la confiance et de faire mieux comprendre la teneur des questions relatives aux migrations, ainsi que d'offrir une solution de remplacement aux forums sur la gestion des migrations au niveau mondial.

¹¹ Résolution 45/158 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1990, annexe.

¹² ONU, *Recueil des traités*, vol.189, n° 2545.

34. Un certain nombre de processus consultatifs régionaux concernant la gestion de divers aspects des migrations internationales on vu le jour au cours de la dernière décennie dans la région de la CESAP. La plupart des pays de la région prennent part à un ou plusieurs des processus consultatifs régionaux suivants. Le processus de Manille, lancé en 1996, porte principalement sur la lutte contre la migration clandestine et la traite des êtres humains dans la région. La Consultation intergouvernementale Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, lancée aussi en 1996, fait fonction d'organe consultatif auprès des gouvernements de la région tout en servant de cadre de discussion informel sur les réfugiés et les personnes déplacées. Des mesures sont actuellement prises pour intégrer le Processus de Manille à la Consultation Asie-Pacifique et en faire l'organe d'exécution chargé de la lutte contre les migrations clandestines et la traite au sein de cette instance. La Conférence ministérielle de Bali sur le passage clandestin, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe, dénommée Processus de Bali, s'est tenue en 2002 et a rassemblé 38 pays de départ, de transit et de destination de toute la région dans un cadre volontaire et non contraignant. Ses différents ateliers ont contribué à renforcer les capacités des agents d'exécution présents qui représentaient les forces publiques et d'autres organismes importants dans la lutte contre la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe. Le processus de Colombo, créé en 2003, est un forum de consultation ministérielle sur la migration de travail pour les pays de départ situés en Asie. Récemment, certains pays de destination ont également participé aux consultations. Le Processus vise principalement à protéger les migrants vulnérables et à maximiser les avantages offerts par la migration de travail.

35. La plupart des processus consultatifs régionaux existant en Asie et dans le Pacifique mettent l'accent sur des mouvements de population particuliers, tels que les migrations clandestines et la traite des êtres humains. Il n'existe pas de processus s'intéressant de façon globale à toutes les formes de mouvements. Et les grandes questions relatives aux migrations, en particulier les liens entre migrations internationales et développement, sont souvent laissées de côté. La plupart des initiatives entreprises dans la région aux fins de la gestion et de la réglementation des migrations ont une portée se limitant aux accords bilatéraux conclus entre les pays de départ et de destination qui visent à officialiser les mouvements de population, en particulier la migration de travail. Lorsqu'il en existe, les accords prennent principalement la forme de mémorandums d'accord qui n'ont pas encore débouché sur des plans d'action ou des activités concrètes.

36. La Déclaration de Bangkok sur les migration irrégulières, approuvée par 18 pays d'Asie et du Pacifique lors du Colloque international sur les migrations, tenu à Bangkok en avril 1999, a constitué une avancée importante ouvrant la voie à la gestion des migrations irrégulières au niveau régional. Elle a insisté sur la nécessité d'aller au-delà des contrôles migratoires et a appelé à une analyse approfondie des causes à l'origine de ce phénomène, en adoptant une législation nationale efficace, en criminalisant les personnes associées à la traite des êtres humains et en aidant les victimes.

37. Au niveau sous-régional, il existe une ferme volonté de lutter contre les migrations irrégulières, en particulier la traite. Deux initiatives sous-régionales illustrent une partie des avancées obtenues par les processus consultatifs régionaux en Asie et dans le Pacifique. En Asie du Sud, la Convention sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution a été adoptée en 2002 par l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) qui compte sept États membres¹³. Une autre initiative sous-régionale consacrée à la lutte contre la traite des êtres humains est l'Initiative ministérielle coordonnée sur la traite des femmes et des enfants dans la sous-région Bassin du Mékong, à laquelle prennent part les six pays de la sous-région¹⁴. En 2004, les six gouvernements ont signé un mémorandum d'accord fondé sur des normes internationales incorporant les conventions et principes pertinents. L'accord sous-régional fixe le cadre d'une lutte systématique contre la traite et un plan d'action sous-régional de trois ans prévoyant une action concertée afin de protéger les victimes, de promouvoir la coopération dans les enquêtes et les poursuites engagées contre les trafiquants et de prendre des mesures visant à protéger les personnes vulnérables à la traite.

II. DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

A. Contexte

38. L'existence de liens complexes entre migrations internationales et développement, admise depuis longtemps, a été placée au centre des préoccupations lorsque la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994, a reconnu explicitement la corrélation entre migrations et développement. Comme suite à la Conférence, la possibilité d'organiser une conférence internationale sur les migrations internationales et le développement a été examinée, en application de la résolution 49/127 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, sur les migrations internationales et le développement.

39. Depuis lors, le secrétariat de l'ONU a sollicité, à quatre reprises, les vues des États membres quant à la possibilité d'organiser une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, en leur adressant des lettres concernant les objectifs et modalités de l'organisation d'une telle conférence. Le faible taux de réponse obtenu à chaque fois n'a toutefois pas permis d'évaluer des vues représentatives de tous les États membres.

40. Reconnaisant l'importance croissante des questions relatives aux migrations internationales et le fait que les liens entre migrations et développement étaient mal compris, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/208 en date du 23 décembre 2003, sur les migrations internationales et le développement, a décidé d'organiser en 2006 un dialogue de haut niveau sur cette question. Il a par ailleurs été décidé dans cette résolution que le dialogue de haut niveau aurait pour objectif d'examiner les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, en vue de trouver

¹³ Bangladesh, Bhoutan, Inde, Malaisie, Népal, Pakistan et Sri Lanka.

¹⁴ Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam.

des moyens appropriés de maximiser les avantages sur le plan du développement et de réduire au minimum les effets indésirables.

41. Dans sa résolution 60/227, en date du 23 décembre 2005, l'Assemblée générale a invité les commissions régionales à coordonner la concertation au niveau régional en vue du Dialogue de haut niveau et à y participer, ainsi que les mécanismes consultatifs régionaux concernés et les autres initiatives importantes entreprises par les États membres dans le domaine des migrations internationales à contribuer au Dialogue de haut niveau. Elle a également invité les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations, à contribuer aux travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau.

42. Dans le cadre de ces travaux préparatoires, deux tables rondes ont été organisées: la première s'est tenue à New York, le 8 juin 2006 et la deuxième à Genève, le 4 juillet 2006. Ces tables rondes ont été une excellente occasion pour les États membres et les représentants du système des Nations Unies de procéder à des échanges fructueux, dont un débat sur le rôle du système dans l'aide à apporter aux États membres pour tirer le meilleur parti des possibilités que peuvent offrir les migrations. Compte tenu de l'importance du rôle de la société civile, des consultations interactives informelles avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et du secteur privé, se sont tenues pendant une journée, à New York le 12 juillet 2006.

43. Afin de donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/241, en date du 22 décembre 2004, et réaffirmée dans sa résolution 60/227 du 23 décembre 2005, concernant les migrations internationales et le développement, le Secrétaire général lui a présenté un rapport sur ce thème¹⁵, qui présentait un examen exhaustif des récentes tendances en matière de migrations internationales, mettant en particulier l'accent sur leur impact tant sur les pays de destination que sur les pays d'origine. Ce rapport s'inspirait de nombreuses études antérieures, notamment le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales soumis au Secrétaire général en 2005¹⁶. Dans son rapport, le Secrétaire général a également fait observer que dans la recherche des moyens qui permettraient à l'ONU de mieux servir ses États membres, un forum consultatif mondial pourrait servir de cadre pour l'examen des questions relatives aux migrations internationales et au développement et faciliter ainsi la coopération entre les gouvernements¹⁷.

B. Activités de la CESAP en vue du Dialogue de haut niveau

44. Afin de compléter les consultations internationales, la CESAP a entrepris plusieurs activités relatives aux migrations internationales, en tenant compte des spécificités régionales dans ce domaine. Elle a mené ces activités dans le cadre de son programme de travail relatif aux problèmes sociaux émergents, en prélude au Dialogue de haut niveau, afin de contribuer aux préparatifs régionaux de cette manifestation.

¹⁵ A/60/871.

¹⁶ Commission mondiale sur les migrations internationales, *Migration in an Interconnected World: New Directions for Action* (2005).

¹⁷ A/60/871, par. 39-41.

45. En août 2005, la CESAP, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OIM et le Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement ont coorganisé le Séminaire régional sur les répercussions sociales des migrations internationales. Les participants ont convenu que les migrations devraient être considérées comme un facteur positif majeur contribuant au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Séminaire régional a adopté des recommandations qui appelaient notamment à l'établissement d'un processus consultatif régional sur la migration de travail et le développement, l'harmonisation des politiques migratoires nationales et des objectifs de développement généraux, ainsi que des études et recherches régionales systématiques sur les migrations internationales et le développement.

46. En septembre 2005, reconnaissant l'importance croissante de la coopération régionale en matière de gestion des migrations internationales, la CESAP et 14 autres organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales actives en Asie et dans le Pacifique ont créé le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite, dont l'objectif est de contribuer à faire mieux comprendre les phénomènes inhérents aux migrations et d'élaborer une approche régionale commune en la matière en consolidant le mécanisme de coordination et de partage de l'information entre les organismes concernés. Le Groupe est actuellement présidé conjointement par la CESAP et le Bureau régional de Bangkok de l'Organisation internationale pour les migrations.

47. En octobre 2005, la CESAP a organisé la Réunion d'experts sur la promotion et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier de la traite des femmes et de la violence contre les femmes. Cette réunion a constitué un apport très utile à l'élaboration de l'étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes du Secrétaire général des Nations Unies¹⁸.

48. À sa deuxième session, tenue à Bangkok en novembre 2005, le Comité des problèmes sociaux émergents de la CESAP a apporté son éclairage sur la question des migrations internationales au titre du point de l'ordre du jour consacré aux catégories sociales vulnérables. Le secrétariat a rédigé et présenté un rapport sur les migrations internationales (E/ESCAP/CESI(2)/2), examinant le lien entre migrations internationales et développement et les répercussions sociales de la migration dans la région.

49. Au cours de la soixante-deuxième session de la Commission, tenue à Jakarta en avril 2006, la CESAP a organisé, conjointement avec le Ministère indonésien de la condition féminine, une manifestation parallèle sur les dimensions sexospécifiques des migrations internationales et les préparatifs régionaux du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Cette manifestation a été l'occasion d'examiner divers aspects des migrations et de réaffirmer l'approche régionale suivie en matière de gestion des migrations afin d'accroître leur impact sur le développement. Une attention prioritaire a été accordée aux expériences heureuses et

¹⁸ A/61/122/Add.1.

malheureuses faites par les femmes dans le cadre des migrations, ainsi qu'aux interventions stratégiques destinées à réduire le nombre de violations des droits fondées sur le sexe. Ont par ailleurs été examinées les perspectives et préoccupations des pays d'origine et de destination, ainsi que celles de l'OMI, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'Organisation internationale du Travail.

50. En juin 2006, la CESAP a participé à un Colloque international sur les migrations et le développement, tenu à Turin (Italie), qui s'inscrivait dans le cadre des travaux préparatoires menés par le Secrétariat de l'ONU en vue du Dialogue de haut niveau. Y ont été débattus quant au fond les grands problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements, les organisations internationales et la société civile face aux défis et aux possibilités liés aux migrations internationales. Lors du Colloque, la CESAP a présidé une séance sur les migrations internationales en Asie et dans le Pacifique, portant sur les principaux problèmes et questions en matière de migrations dans la région, le rôle des envois de fonds dans le développement et les éléments nouveaux de la politique régionale.

C. Résultats du Dialogue de haut niveau

51. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement s'est tenu à New York, les 14 et 15 décembre 2006. Cette première réunion de l'Assemblée générale expressément consacrée aux migrations internationales a rassemblé des délégations de plus de 130 pays, dont 40 étaient représentés par un ministre ou un vice-ministre. Les représentants des organisations internationales et intergouvernementales concernées, ainsi que des commissions régionales, étaient également présents. D'une durée de deux jours, le Dialogue a consisté en quatre séances plénières et quatre tables rondes. Les discussions en tables rondes portaient sur les thèmes suivants: a) incidences des migrations internationales sur le développement économique et social; b) mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants et pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes; c) aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, y compris les envois de fonds; et d) promotion des partenariats, renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques à tous les niveaux.

52. Comme cela était prévu, cette réunion historique a affirmé que les migrations internationales pourraient constituer une force positive pour le développement, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Elle a également affirmé que la coopération en matière de migrations internationales pourrait être renforcée aux niveaux bilatéral, régional et mondial. La plupart des participants sont tombés d'accord sur le fait que les migrations ne remplaçaient pas le développement. Afin d'atténuer les pressions liées aux migrations, il fallait que les pays d'origine s'attaquent aux facteurs à l'origine des migrations, à la pauvreté, aux conflits et aux violations des droits de l'homme. Il fallait également que prévalent des conditions de travail décentes et le respect de la dignité et des droits des migrants, tant dans les pays de destination que dans les pays d'origine. En outre, le sentiment général était qu'il fallait intégrer la question des migrations internationales dans les priorités

générales de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté. Le Dialogue de haut niveau a insisté sur le fait que, pour que les migrations aient des conséquences positives, il était également nécessaire de s'attaquer aux problèmes de la fuite des cerveaux, de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, et d'assurer la protection des migrants vulnérables face à l'exploitation et aux sévices.

53. La proposition formulée par le Secrétaire général d'établir un forum mondial sur les migrations et le développement, qui serait un organe consultatif informel et permanent, ouvert à tous les États membres, a été soutenue par de nombreuses délégations. Le forum mondial n'aurait pas pour objet de définir des politiques mais il permettrait aux pays d'approfondir le dialogue de niveau mondial sur les migrations internationales et contribuerait à établir une relation de confiance entre les parties prenantes en vue de l'examen des questions relatives aux migrations et de l'échange d'idées et de meilleures pratiques en la matière. La Belgique a proposé d'accueillir la première réunion du forum mondial en 2007.

54. Comme le prévoit la résolution 58/208 de l'Assemblée générale, le Dialogue de haut niveau sera résumé dans une synthèse du Président. Cette synthèse, qui doit contenir un résumé des discussions au sein des quatre tables rondes, sera publiée comme document de l'Assemblée générale¹⁹, lequel sera largement distribué aux États membres, aux observateurs, aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations concernées.

55. Un certain nombre de manifestations parallèles consacrées à différents aspects des migrations internationales et du développement se sont tenues en marge du Dialogue de haut niveau. On citera à cet égard deux manifestations sur les perspectives régionales concernant les migrations internationales et le développement: a) une table ronde intitulée «La dimension régionale des migrations internationales et du développement», coorganisée par le Bureau des commissions régionales à New York et l'OIM, et b) un débat d'experts intitulé «Saisir les possibilités offertes par les migrations internationales: une perspective régionale», organisé par le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des commissions régionales à New York. Ces manifestations ont été l'occasion pour le Secrétaire exécutif de la CESAP de présenter les perspectives de l'Asie et du Pacifique.

56. Les manifestations parallèles ont aidé à faire la lumière sur les spécificités régionales des migrations et les différentes incidences de ce phénomène sur le développement. C'est pourquoi, si les migrations internationales se caractérisent par leur dimension globale, les perspectives régionales méritent aussi qu'on s'y intéresse. Par exemple, les schémas migratoires interrégionaux dont certains existent depuis longtemps tandis que d'autres sont plus récents, varient d'une région à l'autre. Les experts ont fréquemment souligné la nécessité d'une gestion saine des migrations internationales, qui suppose d'avoir les moyens de renforcer la collaboration avec et entre les pays et les régions. Dans cette optique, on a réaffirmé l'utilité des processus consultatifs régionaux.

¹⁹ A/61/515.

III. QUESTIONS À EXAMINER

57. Les migrations internationales continueront d'être une source de préoccupation dans la région de l'Asie et du Pacifique. La CESAP a reconnu que les migrations internationales étaient l'un des grandes problèmes émergents auxquels devra faire face la région au cours des prochaines décennies, dans les domaines économique, social et culturel. Elle accordera donc une grande priorité à la question des migrations internationales et du développement dans la planification de ses activités et programmes futurs.

58. La gestion efficace des migrations dans la région est encore freinée par l'absence de politiques régionales d'ensemble. Les approches de la gestion des migrations adoptées par de nombreux gouvernements de la région sont essentiellement unilatérales ou bilatérales. Les quelques accords régionaux existants n'ont jamais dépassé le stade du mémorandum d'accord. Se fondant sur l'expérience acquise durant plusieurs décennies en tant que chef de file dans l'élaboration des politiques économiques et sociales dans la région, la CESAP continuera de renforcer ses analyses pragmatiques, recherchant les moyens d'accroître l'impact positif des migrations sur le développement tout en en réduisant les effets néfastes.

59. Forte de son important pouvoir de rassemblement et d'un nombre de membres plus important que tout autre organisme des Nations Unies ou institution intergouvernementale de la région, la CESAP est également bien placée pour être le lieu et l'instrument de la promotion d'un dialogue régulier sur la question des migrations entre ses membres et membres associés de la région, avec pour objectif le partage des informations, des données d'expérience, des pratiques performantes et des politiques. Un vibrant appel a été lancé en faveur de l'établissement d'un processus consultatif régional sur les migrations internationales et le développement; la CESAP est tout à fait prête à participer à cet effort, le cas échéant.

60. La CESAP s'attachera par ailleurs à renforcer les mécanismes de collaboration entre les institutions concernées et à créer des synergies entre leurs activités au niveau régional, principalement au moyen du mécanisme que constitue le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite. Le Groupe prévoit déjà de publier un rapport de situation sur les migrations en Asie, en vue d'élaborer des documents de référence détaillés, d'améliorer la compréhension des questions relatives aux migrations, d'identifier les lacunes dans les connaissances et de formuler des recommandations de politique générale.

61. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a contribué à sensibiliser davantage les membres et membres associés de la CESAP à l'importance de la question dans la région. Le Comité est invité à examiner le phénomène grandissant des migrations internationales, afin de renforcer le dialogue et la coopération pour une gestion régionale des migrations et de tenir compte des liens multidimensionnels entre migrations et développement.

Il est également invité à donner au secrétariat des orientations sur la façon d'aider plus efficacement les membres et membres associés à faire face aux nombreux défis et possibilités que représentent les migrations internationales. Il est invité enfin à faire des propositions concernant la suite à donner au niveau régional aux décisions issues du Dialogue de haut niveau.

- - - - -